

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2009

IMPORTANTS TRAVAUX EN PROJET

Emprunt 2009

Afin de financer les investissements prévus au budget, Marcel CAMBORDE, adjoint chargé des finances, propose que la commune réalise un emprunt de 180 000 € sur l'exercice 2009 au taux de 3,88% sur 15 ans au Crédit Agricole, offre la plus avantageuse.

Le Conseil autorise le maire à signer la convention de prêt.

Renouvellement de l'ouverture de crédits

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention d'ouverture de crédit avec le Crédit Agricole, à savoir 600 000 € pendant un an renouvelable.

Décision Modificative de Crédits n°2-2009

Le conseil accepte de procéder à des transferts de crédits concernant des dépenses d'investissement, transferts ne modifiant pas les résultats budgétaires.

Enfouissement des réseaux

La commune poursuit sa politique d'enfouissement des réseaux (électricité-téléphone) en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Electrification des Pyrénées-Atlantiques.

Les rues Jean Jaurès et Raymond Arnaud sont concernées par le prochain programme.

A cet effet, le conseil a voté les dépenses correspondantes :

Total travaux 144 627,30 € TTC

Subventions diverses 86 847,93 € TTC

Part communale 57 779,37 € TTC

Modification des statuts du Syndicat d'Electrification des Pyrénées-Atlantiques

Considérant les éléments présentés et après en avoir délibéré, le conseil décide d'approuver la modification des statuts du Syndicat d'Electrification des Pyrénées-Atlantiques permettant l'adhésion de quatre nouvelles communes.

Etude sur l'aménagement de la rue des Pyrénées et de la place du village

Maîtrise d'œuvre

L'étude sur l'aménagement des espaces publics : avenue de la gare, place de la Mairie, rue des Pyrénées a été approuvée et confiée au cabinet d'architectes urbanistes GCAU pour un montant de 91 750 € HT.

Le conseil demande les subventions les plus élevées possibles au Conseil Régional et au Conseil Général

Travaux routiers

2009 : Aménagement de la traversée de la Fontaine du Salut

2010 : Aménagement rue des Pyrénées, avenue de la Gare, place de la Mairie

2011 : Aménagement du tronçon : quatre chemins – salle des sports

Projet de construction de maisons à 15 €

Le conseil municipal :

- AUTORISE le maire à signer avec chaque acquéreur une promesse de vente.
- FIXE le prix de vente de chaque terrain à 40 000 €

Il s'agit, dans le cadre de l'opération Pass Foncier, de 3 maisons à 15 € par jour sur le terrain de l'ex-propriété Bignalet rue de Bénéjacq.

Travaux au groupe scolaire

Avenant au lot n°3 Electricité-courants faibles

Dans le cadre du marché de travaux au Groupe Scolaire, il convient de signer un avenant de 561,56 € HT avec l'entreprise SEEBA : déplacement & complément de prises informatiques.

Droit de pêche et de passage accordé à l'AAPPMA « la Batbielhe »

Le conseil municipal autorise l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique « la Batbielhe » à jouir d'un droit de passage à pied pour accéder au lac du Sargaillouse situé dans les parcelles forestières 7 et 9 de la forêt communale de Coarraze. De même, le conseil accorde le droit de pêche dans ce lac.

Droit de passage accordé M. Elie BIGNES

Le conseil municipal autorise M. Elie BIGNES à jouir d'un droit de passage pour son bétail dans les parcelles forestières 9,10 et 11 de la forêt communale de Coarraze.

Droit de passage accordé M. André SEYRES

Le conseil municipal autorise M. André SEYRES à jouir d'un droit de passage dans la parcelle forestière n°21 de la forêt communale de Coarraze pour accéder à la parcelle cadastrale section D n°670 dont il est propriétaire et pour permettre à son bétail de s'abreuver dans le ruisseau « le Lagoin ».

Demande d'aide financière à la DDJS pour 2009

La commune de Coarraze poursuit son programme d'actions en faveur des jeunes. Pour 2009, il comprend six volets :

- la coordination du dispositif CETL
- la vie au foyer des jeunes
- l'animation multi-activités
- l'accompagnement à la scolarité
- les sorties familiales

- les stages en eaux vives
- le camp surf

Pour réaliser le programme, le Conseil Municipal sollicite les aides financières les plus élevées possibles de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Défense du service public de la Poste

Concernant la défense du service public de la Poste, le Conseil confirme ses précédentes délibérations du 9 décembre 2005 et du 17 octobre 2008.

Le conseil municipal s'oppose au démantèlement de ce service public et demande l'organisation d'un référendum sur cette question.

Contentieux

Monsieur le Maire rappelle que, par requête du 14 juin 2007, Mme Marie-Agnès MENORET et l'A.D.E.C. (Association pour un Développement Equilibré de Coarraze) ont déposé un recours devant le Tribunal Administratif pour demander l'annulation du permis de construire accordé à la société SEIXO. Le projet consistait en la réalisation de 27 logements rue de Bénéjacq.

Par décision du 18 septembre, le Tribunal Administratif de Pau a rejeté la requête de Mme MENORET et de l'ADEC et les a condamnés à verser solidairement à la société SEIXO une somme de 1000 €.

Dénomination de voie

Le Conseil Municipal décide de donner le nom « Impasse des Vieux Chênes » au chemin communal qui dessert les parcelles D n°440,442, 626 et 627, et perpendiculaire au chemin de la Souque.

Vente de matériel de cuisine

Il est proposé de vendre une marmite encastrée dont la cuisine de la Maison de l'Enfance n'a plus usage.

Le Conseil municipal décide de céder ce matériel pour la somme de 700 € à M. Claude MILLET, charcutier à Bénéjacq.

Cadeau à M. le Curé

L'abbé Jean-François BARTHABURU quitte la Paroisse pour aller celle de Lons. Pour lui témoigner sa reconnaissance, le conseil municipal décide de lui offrir un cadeau commun aux communes de Bénéjacq, Igon, Lagos, Bordères et Coarraze.

Convention avec le Crédit Agricole – Offre naissance

En partenariat avec la mairie, le Crédit Agricole propose d'ouvrir un livret A, à l'occasion de la naissance d'un enfant.

Le compte serait crédité d'une somme de 30 € :

15 € versés par le Crédit agricole

15 € versés par la mairie.

Les parents sont libres d'ouvrir ou pas ce livret A.

Compte-rendu des délégations données au maire en matière de marchés

En vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au maire pour signer les marchés passés selon la procédure adaptée.

Le maire en rend compte au conseil pour les travaux au groupe scolaire et la construction de logements communaux rue Jean Jaurès

Compte-rendu des délégations données au maire en matière de droit de préemption.

La commune a renoncé à exercer son droit de préemption concernant les dossiers suivants :

- D.I.A. présentée par Maître Michel MILLAGOU, notaire à Boulogne sur Gesse (Haute-Garonne) concernant l'immeuble cadastré A n°323 mis en vente par M. André KERMEL.
- D.I.A. présentée par la SCP CARRAZE-MARSSEROU, notaires à Bourdettes (64800) concernant l'immeuble cadastré D n°645 mis en vente par M. et Mme André FINCK.